

LA LETTRE



LETTRE D'INFORMATION DU GROUPE GES n°26 - Décembre 2024

EDITÉE PAR LA SOCIÉTÉ GES SAS - DIRECTEUR DE PUBLICATION : CHRISTIAN BUSON - DÉPOT LÉGAL 21/12/2000 : PRÉFECTURE DE RENNES

ÉDITORIAL - ENGAGÉS DEPUIS PLUS DE 40 ANS AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Nous avons fêté cet été les 40 ans de l'entreprise GES.

Depuis le début (1984), ce fut une aventure motivante et nous aurons sûrement de nouveaux challenges dans les prochaines années.



Nous devons en permanence intégrer de nouvelles prescriptions réglementaires, sans oublier le bénéfice de l'existant et l'impossibilité de lois rétroactives.

Nous avons progressivement étendu nos domaines d'interventions à la demande de nos clients : approvisionnement et utilisation de l'eau, recyclage et réutilisation, gestion des déchets, traitement des effluents et des boues, gestion des eaux pluviales et des eaux d'extinction d'incendie, impact sur les milieux aquatiques, mesures de bruits, étude de dispersion, veille juridique, actions de recherches...



Nous sous-traitons fort peu de prestations pour contrôler la qualité de nos études.

Nous constituons dans tous ces domaines une mémoire extérieure des actions de nos clients et suivons les résultats obtenus.

MODIFICATIONS DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU

Le système des redevances des Agences de l'Eau est modifié à compter du 1er janvier 2025. Les principales modifications portent sur la suppression de la redevance modernisation des réseaux de collecte, le maintien de la redevance pollution "industrielle" mais uniquement pour les rejets au milieu récepteur (rivière, épandage,...) et la création de trois nouvelles redevances :

- consommation eau potable,
- performance des réseaux d'eau potable,
- performance des systèmes d'assainissement collectif.

Pour les rejets au milieu récepteur, les principes du calcul de la redevance pollution "industrielle" sont maintenus au travers du Suivi Régulier des Rejets (SRR) ou de la Pollution évitée, nécessitant toujours un diagnostic périodique de fonctionnement par un organisme habilité par les Agence de l'Eau. GES dispose de l'habilitation pour chacune des 6 Agences de l'Eau.

Pour les rejets dans un réseau d'assainissement collectif, la redevance pollution "industrielle" est supprimée.

Face à la complexité du nouveau système, GES accompagnera les sites industriels pour vérifier les impacts techniques et financiers.

ÉCHO DES REGIONS



Fromagerie Mulin à Noironte (25)

La fromagerie a fait appel à notre équipe pour l'accompagner suite à une mortalité de poisson sur le ruisseau de Noironte, sans origine démontrée :

- audit de la station d'épuration,
- reprise du dossier d'enregistrement,
- étude d'économie d'eau et de flux polluants à la source (20% sur l'eau et 25% sur la DCO),
- Maîtrise d'œuvre d'ATE pour les travaux sur la station d'épuration et la mise en place de la fertirrigation.

La fromagerie a obtenu un arrêté préfectoral complémentaire en juillet 2024, qui régularise sa situation.

SALON CFIA 2025 - RENNES

Nous serons présents au **CFIA RENNES 2025**, le carrefour des fournisseurs de l'industrie agroalimentaire.

Venez nous rencontrer au **PARC EXPO de RENNES AÉROPORT** du 4 au 6 mars 2025 sur notre Stand **A42 dans le Hall 5**.



LES ILLUSIONNISTES

« **Climat, agriculture, nucléaire, OGM: l'enquête inédite sur les dérives de l'écologie politique** »

Géraldine Woessner et Erwan Seznec dressent un portrait sans concession de nombre d'affirmations catastrophistes des écologistes, reprises par des médias fort peu critiques... Enfin ! Un tome 2 s'impose...

ed. Robert Laffont



Olivier MAURIN
« **Le Festin des Loups** »

Olivier Maurin, éleveur de moutons en Lozère nous décrit l'impossible « cohabitation » avec le loup, prédateur sauvage, avec lequel il n'y a aucune « négociation » envisageable. Cela illustre les méfaits des incantations à la biodiversité... Il serait temps d'un examen critique approfondi de la littérature pseudo-scientifique sur ce sujet, essentiellement teintée d'une compassion pro-loup subjective.

ed. Première Partie

MES, UN PARAMÈTRE DIFFICILE À UTILISER

A plusieurs reprises, nous avons remis en question les paramètres sensés matérialiser la pollution des eaux : DBO5, notion d'Équivalent Habitant...

Il est temps de s'interroger sur l'intérêt du paramètre des Matières En Suspension (MES).

Ce paramètre, qui est utilisé dans tous les arrêtés concernant les valeurs limites de rejet, concerne l'ensemble des particules en suspension dans l'eau. Quelle que soit l'origine des particules, minérales ou organiques, inoffensives ou dangereuses, la teneur en MES ne se prête guère à interprétation pertinente.

La valeur est souvent fortement variable à l'émission. De plus, le rendement calculé dans une station d'épuration n'est qu'apparent, s'agissant de particules de natures et de compositions différentes entre l'entrée et la sortie.

Il est prioritaire de sélectionner des paramètres efficaces et fiables pour suivre la qualité des eaux tels que DCO, N et P. Débarrasser ces suivis de tous les paramètres inutiles est à encourager.

CHRONIQUES DE L'ABSURDISTAN

L'OFB a lancé cet été une campagne de publicité télévisuelle, aux heures de grande écoute, pour autopromouvoir son service et les grandes lignes de ses missions.

Une dépense exorbitante qui distingue cet organisme public, pourtant déjà épinglé par la cour des comptes.



LE FIASCO DE LA PLUS GRANDE ROUTE SOLAIRE DU MONDE

Destruction de la « route solaire » de Tourouvre (61) en Normandie

Le kilomètre de route installé devait produire l'électricité de près de 1000 habitants.

Cette route solaire, lancée triomphalement par Mme Ségolène Royal en 2016, n'a jamais produit l'énergie attendue.

Ce fiasco aura coûté au moins 5 Millions d'€.



FORMATIONS 2025 STATION D'ÉPURATION - ÉPANDAGES

Chaque année GES forme plusieurs dizaines d'intervenants sur les stations d'épuration ou les épandages. Les formations sont assurées sous forme de modules dans les centres de formation du GES à Rennes (35) et Roanne (42) ou bien organisées « à la carte » chez le client. Consultez nos différentes dates et inscrivez-vous sur notre site internet www.ges-sa.fr

Formation à l'exploitation des stations d'épuration les 26 et 27 mars 2025 à Roanne (42) et 14 et 15 mai 2025 à Rennes (35)
Formation à l'exploitation des épandages les 12 et 13 mars 2025 à Rennes (35) et les 2 et 3 avril 2025 à Roanne (42)

NOS ETUDES

Dossiers Installations Classées ICPE

- Autorisation, Enregistrement, Déclaration
- Etude de dangers, d'impacts et de dispersion
- Dossier de réexamen, Rapport de base IED
- Porter à Connaissance (PAC)
- Garanties financières, Mesures de bruit

Quotas Carbone

Economies d'eau et de pollution à la source

- Diagnostic des consommations d'eau
- Etude d'économies d'eau et réduction des rejets
- Décomposition interne des flux polluants
- Diminution des pertes de matière

- Rationalisation des lavages, optimisation des NEP
- Dispositions en cas de sécheresse

Traitement des eaux résiduaires

- Comparaison des filières de traitement
- Assistance à l'exploitation de stations d'épuration
- Assistance Technique à maitre d'ouvrage
- Suivi biotechnique
- Etude de sécurisation des réseaux EP et EU
- RSDE, SRR, Validation de l'autosurveillance
- Convention de raccordement au réseau public

Valorisation agricole des co-produits

- Etude de plan d'épandage, Suivi agronomique

- Etude de cinétique de minéralisation

Etudes milieu

- Etude faune, flore, habitats, zones humides
- Etude d'acceptabilité des rejets, Etudes d'impact
- Bathymétrie, IBGN, I2M2, IBGA, IBD

Ressource en eau

- Dossier incidence prélèvement
- Autorisation d'utilisation de l'eau
- Dossier loi sur l'eau

Audits réglementaires et techniques

- Veille juridique

Centre de formation continue



AGENCE OUEST

5, rue des Basses Forges
35530 NOYAL-SUR-VILAINE
Tél. 02 99 04 10 20

AGENCE NORD-EST

80 rue Pierre-Gilles de Gennes
02000 BARENTON BUGNY
Tél. 03 23 23 32 68

AGENCE EST

870 avenue Denis Papin
54715 LUDRES
Tél. 03 83 26 02 63

AGENCE SUD-EST-CENTRE

139 impasse de la Chapelle - 42155
ST-JEAN ST-MAURICE/LOIRE
Tél. 04 77 63 30 30

AGENCE SUD-OUEST

Forge
79410 ECHIRÉ
Tél. 05 49 79 20 20